

SNUipp-FSU 61
BULLETIN
DE SYNDICALISATION
2016/2017

Bulletin à renvoyer à:

SNUipp-FSU 61
Espace Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer: 1) à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités 2) au développement du service public d'éducation 3) au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la Fédération Unitaire Syndicale (FSU).

Le SNUipp-FSU 61 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp national, le SNUipp-FSU 61, la FSU (pour les retraité.e.s, l'envoi du « Courrier du retraité » par la FGR-FP et sa publication départementale). Je demande à la section départementale du SNUipp-FSU 61 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès lors des CAP et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 61.



Date.....Signature:

Nom:

Prénom:

Adresse personnelle.....

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Courriel:.....@.....

Date de naissance

--	--	--

Nom de naissance

Adhérent.e 2015.2016 : OUI NON

Montant de ma
cotisation

COTISATION RETRAITE.E

Pension moins 916€	91€
Pension de 916€ à 1526€	105€
Pension de plus de 1526€	118€

Ne pas remplir

Trésorerie:

WS:

Je règle

O—Par chèque à l'ordre de SNUipp 61

Nombre de chèques

O—Par chèques multiples à l'ordre de SNUipp 61 Entourez les dates de dépôt souhaitées et datez tous les chèques du jour de votre adhésion en indiquant au dos les dates de dépôt

15 sept	15 oct	15 nov	15 déc	15 janv	15 fév	15 mars	15 avril	15 mai	15 juin
---------	--------	--------	--------	---------	--------	---------	----------	--------	---------

O—Par prélèvement automatique/ pour cela remplir le recto de cette fiche. Les prélèvements auront lieu le 30 de chaque mois et seront effectués dans les mois consécutifs à l'adhésion.

Entourez le nombre de mensualités souhaitées

1	3	6	10
---	---	---	----

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant. Il sera soit déduit du montant de votre impôt, soit remboursé pour les non-imposables. L'attestation de paiement vous sera envoyé en temps utile pour votre déclaration d'impôt.